RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00181
Numéro SIREN : 756 800 983
Nom ou dénomination : SOGEPHI

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2015 sous le numéro de dépôt 1385

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

SOGEPHI
20 rue de la Voivre
88000 Epinal

V/REF :
N/REF : 2001 B 181 / 2015-A-1385

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 30/04/2015, les actes suivants :

Décision(s) du président en date du 27/03/2015
- Transfert du siège social - de 15 bis avenue de la Fontenelle 88000 EPINAL à 20 rue de la Voivre 88000 EPINAL
- Modification(s) statutaire(s)

Statuts mis à jour en date du 27/03/2015

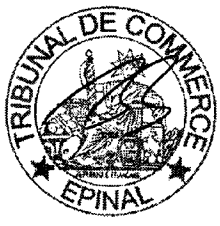
Concernant la société

SOGEPHI
Société par actions simplifiée
20 rue de la Voivre
88000 Epinal

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1385 le 30/04/2015

R.C.S. EPINAL 756 800 983 (2001 B 181)

Fait à EPINAL le 30/04/2015,
LE GREFFIER



SOGEPHI
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 40.000,00 Euros
Siège social : 15 Bis Avenue de la Fontenelle
88000 EPINAL
RCS EPINAL 756 800 983

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze,
Le vingt-sept Mars,
A neuf heures trente,

Monsieur Philippe BESSON, Président de la société GROUPE BESSON FINANCES, Société Présidente de la société SOGEPHI, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 40.000,00 Euros, dont le siège social est situé 15 bis Avenue de la Fontenelle à EPINAL (88000), a pris les décisions suivantes se rapportant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ***Transfert de siège social,***
- ***Modification statutaires corrélatives,***
- ***Pouvoirs à conférer.***

Monsieur Philippe BESSON, en sa qualité de Président de la société **GROUPE BESSON FINANCES**, elle-même Présidente de la société, précise que **Monsieur Sylvain EHRET**, Commissaire aux Comptes, convoqué, et absent et excusé.

PREMIERE DECISION

Le Président décide de transférer le siège social de la société :

Du :

15 Bis Avenue de la Fontenelle
88000 EPINAL

Au :

20 Rue de la Voivre
88000 EPINAL

A effet du 30 Mars 2015

DEUXIEME DECISION

Le Président, consécutivement à la décision qui précède, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 du pacte statutaire :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à effet du 30 Mars 2015, et suite à décision du Président en date du 27 Mars 2015 :

20 Rue de la Voivre
88000 EPINAL

Il peut être transféré en tout autre lieu par simple décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence ».

TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président,
Pour la société GROUPE BESSON FINANCES
Philippe BESSON

